



TC EN SALLE

Vendredi 19 décembre 2025

Parc des Sports Charles Ehrmann

Nice

Version 3 du 17/12/2025

Courses	Horaires	Hauteur	Perche	Poids
50m Haies F (0,76 puis 0,84) 1 ^{er} tour	18h30	TCC		TCC
50m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 1 ^{er} tour	18h45			
	19h00			
50m Haies F (0,76 puis 0,84) 2 ^e tour	19h10			
50m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 2 ^e tour	19h25			
50m TCF 1 ^{er} tour	19h45		TCC	
50m TCM 1 ^{er} tour	20h15			
	20h30			
50m TCF 2 ^e tour	20h45			
50m TCM 2 ^e tour	21h15			

Secrétariat : Ouverture à 17h45. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 45 minutes avant le début des épreuves.

Courses : Participation obligatoire au 1^{er} tour pour participer au 2^e tour. Les athlètes DNF et DQ du 1^{er} tour peuvent participer au 2^e tour.

Concours : Nombre d'essais par athlète : poids : 3 essais + 3 essais supplémentaires pour les 8 meilleur-e-s (différenciation F et M).

Jury : Convocation pour 18h00. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 17 décembre 2025 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



ATHLE06
COMITE D'ATHLETISME



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



VILLE DE NICE



ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 TC en salle
Vendredi 19 décembre 2025 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06**, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2025 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Equip'Athlé Coupe des Clubs	Gratuit	10,00 euros / athlète
Meetings	Gratuit	10,00 euros / athlète

Modalités de paiement des engagements

Le règlement des droits d'engagement est effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Pénalités pour non-respect des procédures d'engagement et de confirmation des engagements

1. Tout athlète non inscrit à une épreuve (conformément au délai spécifié sur le programme de la compétition) pourra être ajouté sous réserve d'une décision favorable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale. Dans ce cas, l'athlète devra s'acquitter d'une pénalité de 15 euros avant le début de l'épreuve ; aucun paiement rétroactif ne sera accepté.
2. Tout athlète ayant omis de confirmer son engagement dans le délai imparti et souhaitant néanmoins participer à l'épreuve concernée devra payer une pénalité de 15 euros avant le début de ladite épreuve. Cette pénalité est soumise à l'approbation préalable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale.
3. Tout athlète ayant confirmé son engagement pour une épreuve mais se désistant (DNS) sans prévenir le secrétariat recevra une pénalité de 15 euros. Cette pénalité sera facturée après la compétition et envoyée au club de l'athlète concerné. Le club disposera de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour effectuer le paiement par virement ou par chèque (le cachet de la poste faisant foi). Si le paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, le club sera temporairement privé du droit d'inscrire des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06, y compris celles soutenant les championnats départementaux (piste, salle ou cross-country).